## DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES COMMUNE DE POLLESTRES

## Extrait du

## Registre des Délibérations du Conseil Municipal

## Nº 2024 028

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 22	Votants 26
Date de Convocation	Vendredi 22 mars 2024		
Séance du	Vendredi 29 mars 2024		

Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire.

Etaient présents: J.Ch. MORICONI — H. BARBAROS – Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – A. CORDERO – G. CASAS – F. PLUJA – D. CREN – C. BALDO – A. BERNARD – A. LOPEZ – J.M. THOBOIS – P. DONOT – E. BREBION – T. RENARD – P. MARECHAUX – M. MARTIN – N. COLELLA – M. SANDRAS-MACH – J. BADIE – P. WADIH – E. MARTIN.

Absents excusés ayant donné procuration: C. LEVY à A. CORDERO – A. BAUER à J.Ch. MORICONI – V. GUILLEMIN à C. QUEYRAT – A. LE MOIGNE à F. PLUJA.

Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : F. PORTELA.

Secrétaire de séance : H.BARBAROS.

OBJET: Avis sur la

Avis sur la proposition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (C.C.A.F) de Canohès de mise en œuvre d'une opération d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE)

VU la proposition d'aménagement de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (C.C.A.F) de Canohès du 8 juillet 2022 ;

**VU** la délibération du département en date du 20 octobre 2022 se prononçant favorablement su la proposition d'aménagement de la C.C.A.F;

VU l'enquête publique se déroulant du 16 octobre au 14 novembre 2023 ;

VU le rapport et l'avis favorable du commissaire enquêteur, en date du 13 décembre 2023, sur la proposition d'aménagement de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Canohès du 8 juillet 2022;

VU l'étude d'aménagement réalisée par le groupement d'études : Valoris Géomètre-Expert, Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales, CRB environnement ;

VU la proposition d'aménagement définitive retenue par la C.C.A.F lors de sa séance du 8 février 2024 ;

VU la proposition de plan de périmètre.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune de Canohes avait initié, en 2017, les démarches pour opérer la restructuration foncière de son territoire agricole, afin de favoriser la reprise agricole. Il avait alors été demandé au conseil départemental, sur le fondement de l'article L.121.-2 du Code rural et de la Pêche Maritime (CRPM), de constituer une Commission Communale d'Aménagement Foncier (C.C.A.F.) afin que celle-ci se prononce sur l'opportunité d'étudier l'intérêt d'une opération de restructuration foncière à l'échelle du périmètre proposé (PAEN de la Prade) à travers d'une opération d'aménagement Foncier Agricole et Forestier et Environnemental (AFAFE) - article L.1231 à 123.35 du CRPM.

Ainsi, la C.C.A.F a été constituée le 13 novembre 2019. Elle a retenu, le 08 juillet 2022, le périmètre d'aménagement foncier de 526 ha (dont 490 ha sur Canohès et 36 ha sur Pollestres) et s'est prononcé en faveur de la mise en œuvre dans ce périmètre d'un Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (A.F.A.F.E).

Par arrêté du 19/09/2023, la Présidente du Département des Pyrénées-Orientales a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur la proposition d'aménagement foncier rural de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (C.C.A.F) de Canohès en date du 08/07/2022 : Proposition de mise en œuvre d'une opération d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE) portant sur un périmètre de 526 ha, dont 490 ha sur la commune de Canohès et 36 ha sur celle de Pollestres.

A l'issue de l'enquête publique et en application de l'article L.121-14 II du code rural et de la pêche maritime, le Département des Pyrénées-Orientales, après avoir recueilli l'avis de la C.C.A.F, puis celui des communes concernées, pourra décider d'ordonner l'opération d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental envisagée, ou d'y renoncer.

Cette enquête publique s'est tenue du 16 octobre 2023 au 14 novembre 2023. Le commissaire enquêteur a formulé un avis favorable sur cette proposition, assorti de réserves, portant essentiellement sur le périmètre, en date du 13/12/2023.

La C.C.A.F s'est réunie le 08 février dernier est à donner un avis favorable sur le périmètre d'aménagement, suite aux observations de la commission et après délibération sur les réserves du commissaire enquêteur, et confirme la proposition d'aménagement foncier adoptée le 08/07/2022.

La commune de Pollestres doit donner son avis sur :

- La mise en œuvre de l'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE), en valeur vénale, sur le périmètre d'opération retenu (périmètre de 525 ha dont 489 sur Canohès et 36 sur Pollestres);
- Les prescriptions et recommandations environnementales, en application de l'article R.121-20-1 du code rural et de la pêche maritime, pour l'établissement du plan de nouveau parcellaire et les travaux connexes ;
- La liste des travaux susceptibles d'être interdits ou soumis à autorisation par le Président du Conseil Départemental, jusqu'à la clôture de l'opération, en application de l'article L.121-19 du code précité.

Le conseil municipal prend connaissance :

- de l'étude d'aménagement réalisée par le groupement d'études (Valoris Géomètre-Expert, Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales, CRB environnement);
- du rapport et de l'avis du commissaire enquêteur, en date du 12/12/2023, sur la proposition d'aménagement de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (C.C.A.F) de Canohès du 08/07/2022;
- de la proposition d'aménagement définitive retenue par la C.C.A.F lors de sa séance du 08/02/2024;
- de la proposition de plan de périmètre au 1/5000<sup>è</sup>.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- PREND ACTE des prescriptions de l'étude d'aménagement ;
- PREND ACTE de l'avis du Commissaire enquêteur sur le projet ;
- APPROUVE et DONNE UN AVIS FAVORABLE à la proposition d'aménagement définitive de la C.C.A.F, retenue lors de sa séance du 08/02/2024 :
  - De mise en œuvre d'un Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE), en valeur vénale, sur le périmètre d'opération retenu (périmètre de 525 ha dont 489 sur Canohès et 36 sur Pollestres);
  - De prescriptions et recommandations environnementales, en application de l'article R.121-20-1 du code rural et de la pêche maritime, pour l'établissement du plan de nouveau parcellaire et les travaux connexes;
  - De liste des travaux susceptibles d'être interdits ou soumis à autorisation par le Président du Conseil Départemental, jusqu'à la clôture de l'opération, en application de l'article L.121-19 du code précité.

Le Maire,

Jean-Charles MORICONI.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS POUR EXTRAIT CONFORME

1 1 St. 20